Délibération du CONSEIL

RESSOURCES HUMAINES - ITINERAIRES ET EPANOUISSEMENT PROFESSIONNELS - -

Formation gestion durable des eaux pluviales - Groupement de commandes

A l'initiative de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement, un guide de gestion durable des eaux pluviales a été conçu en collaboration avec le CEREMA (ex CETE Nord Picardie).
L'objectif global poursuivi est de limiter les impacts négatifs d'une urbanisation mal maitrisée : inondations, dégradation de la qualité des cours d'eau, dégradation de la qualité de vie en ville.
La problématique stratégique de gestion des eaux pluviales doit désormais être prise en compte suffisamment en amont des projets menés par la MEL mais également par les communes.
C'est pourquoi, il est proposé aux communes de la Métropole Européenne de Lille de s'associer, si elles le souhaitent, aux formations qui seront dispensées par un organisme de formation extérieur.

Le cycle de formation suivant a été élaboré en 3 volets :

- **Un volet d'initiation (Module 1**) dont l'animation pédagogique est assurée par des agents métropolitains de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement d'une durée de **0,5 jour** qui vise à sensibiliser aux enjeux de la gestion des eaux pluviales, à présenter le cadre historique et réglementaire, les objectifs généraux de l'assainissement urbain, le cadre d'intervention pour l'intégration des eaux pluviales dans les opérations d'aménagement, les principes de gestion des ouvrages. Ce séminaire d'information est animé en interne.

- **Un volet de perfectionnement (Module 2)** d'une durée de **1 jour** qui vise à présenter les techniques alternatives classiques de gestion des eaux pluviales (préventives et compensatoires). L'objectif visé est que les agents formés soient en capacité de rédiger une commande d'étude pertinente.

- **Un volet d'expertise technique (Module 3)** d'une durée de **1 jour** dédié à transmettre les techniques de dimensionnement des ouvrages, à présenter les prescriptions techniques (règles de l'art, normes). L'objectif visé est que les agents formés soient en capacité soit de réaliser les études soit d'en contrôler la qualité (seuls les agents de la MEL sont concernés par ce module).

Les communes membres ont été contactées afin de leur proposer de suivre le module 1 (séminaire d'information) animé par des agents de la direction de l'Eau et de l'Assainissement mais également pour savoir si elles souhaitaient participer au module 2 dont l'animation serait confiée à un prestataire de formation dans le cadre d'un groupement de commandes.

12 communes membres ont souhaité s'associer et ont délibéré ; 26 agents des communes au total sont inscrits à cette action de formation.

Il est donc proposé de créer un groupement de commandes avec les communes-membres suivantes :

- Armentières
- Croix
- Fâches-Thumesnil
- Hem
- Lesquin
- Linselles
- Roncq

- Roubaix
- Sequedin
- Toufflers
- Wambrechies
- Wavrin

Pour le module 2, le coût estimatif du projet relevant du groupement de commande est de 22 500 € HT répartis comme suit :

- 2 500 € HT pour les frais de préparation de la formation (conception du module, réunion préparatoire avec la MEL)
- 20 000 € HT pour les frais pédagogiques, de déplacement, d'hébergement éventuels et de restauration des formateurs.

Aussi, au vu du nombre d'agents de la MEL et des communes-membres à former à ce module 2, le coût estimé par agent est de 100 € HT. 26 agents des communes y participeront, ce qui représente un montant estimatif total de 2 600 € HT. Ce montant fera l'objet de titres de recettes émis par la MEL et adressés aux communes participantes à ce module.

Pour les modules 2 et 3, le montant estimatif total de l'opération s'élève à 29 850 € HT.

Le coordonnateur du groupement de commandes est la Métropole Européenne de Lille. Il est chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection, signer, notifier et exécuter le marché.

Par conséquent, la Commission Gouvernance et Administration consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1°) de procéder à la réalisation, dans le cadre d'un groupement de commandes, du module 2 de la formation mutualisée « Gestion durable des eaux pluviales » pour un montant estimé de 22 500 € H.T. ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes ;

3°) d'imputer les dépenses correspondantes, d'une part, à la formation des agents des communes membres aux crédits inscrits au compte 4581, d'autre part, à la formation des agents métropolitains sur la section fonctionnement, chapitre 011, au compte 6184 dans la limite des crédits votés par le Conseil de la MEL et de percevoir leur remboursement par les communes membres sur les crédits inscrits au compte 4582 de l'opération 679O001.

<u>Résultat du vote :</u> Adopté à l'unanimité

Acte certifié exécutoire au 21/10/2016

Le Président de la Métropole Européenne de Lille,

Pour le Président,

Le Responsable délégué

Arnaud FICOT